

La Lettre d'Info CGT E&C France N°34 du 04 Janvier 2022

👉 Retrouvez toutes les précédentes Lettres d'Info CGT en [cliquant ici](#) 👈

AU SOMMAIRE

👎 Édito	Page 1
👎 Un cadeau de Noël à 36,4 millions d'euros	Page 3
👎 Négociation Annuelle Obligatoire - Mobilisations chez ALFI	Page 4
👎 Négociation Annuelle Obligatoire chez E&C France	Page 5
👎 Pas touche à nos congés !	Page 5
👎 Amiante - Un combat qui s'éternise, ce qui en dit long...	Page 6
👎 Calendrier social à venir	Page 7
👎 Gardons le contact !	Page 7

EDITO

Dans la vie, **TOUT AUGMENTE SAUF LES SALAIRES !**

**MEILLEURS
VOEUX !**
ET EN 2022 ON CONTINUE...



Avec la flambée des prix de l'énergie, l'inflation est passée au-dessus des 2 %. Cette poussée attise les craintes du patronat : des revalorisations salariales nous feraient tomber dans la spirale inflationniste ! L'inflation est souvent présentée comme un mal à combattre. Accusées d'en être la source, les politiques libérales ont prôné la modération des salaires. Ainsi, depuis 1982, les salaires ne sont plus indexés sur les prix. Résultat, ils ne suivent plus l'accroissement des prix. En fait, l'obsession pour la maîtrise de l'inflation a

surtout favorisé les détenteurs de capitaux au détriment des salariés. Les gains de productivité dans les entreprises alimentant, d'abord, les profits dont une part de plus en plus importante a été reversée, sous forme de dividendes aux actionnaires, au dépens des créations d'emplois et des investissements.

Les hausses de salaire, ou plutôt l'absence de hausse, ne peuvent expliquer la reprise de l'inflation cette année. Mais les pointer comme une éventuelle source de l'inflation permet de ne pas remettre en cause la captation des richesses par les actionnaires et de préconiser des solutions d'évitement aux revalorisations (prime d'activité, intéressement ou participation).

Pour répondre au pouvoir d'achat, la solution, c'est d'abord de permettre aux salariés de faire face aux hausses de prix et de mieux consommer, en revalorisant les salaires au-dessus des prix. Favoriser le pouvoir d'achat des ménages stimulerait la consommation et offrirait des débouchés aux entreprises. Par la même occasion, cela remplirait les caisses de l'Etat et réduirait les déficits publics. L'économie du pays ne pâtirait donc pas d'une inflation salariale modérée autour des 5%. Aussi, le «risque» de voir progresser l'inflation ne saurait être un argument valable pour refuser les augmentations des salaires et les prestations sociales !

Alors que toute notre attention est fixée sur la capacité de notre système de santé à absorber le choc de l'épidémie de coronavirus, la loi de financement de la Sécurité sociale de 2021 (PLFSS) se donne comme objectif de réaliser plus de 800 millions d'euros d'économie sur l'hôpital. Sans concertation, le gouvernement met en place une « participation forfaitaire » pour chaque passage aux urgences dès lors que celui-ci ne serait pas suivi d'une hospitalisation. Sa mise en place va impacter 80% des patients qui passent par les urgences. Il remplace l'actuel ticket modérateur laissant à la charge du patient 20 % du coût de ses soins qui seront pris en charge par la complémentaire de santé... enfin pour ceux qui en ont une. Pour les 5% de français qui n'ont pas de complémentaire santé (... plus de 3 millions de français), cette décision risque d'aggraver un peu plus le renoncement aux soins. Compensant souvent les insuffisances de la médecine de ville, les urgences hospitalières étaient, jusqu'alors, la garantie d'être soigné quelques soient ses moyens. Cette disposition crée un nouvel obstacle à l'accès aux soins et rogne un peu plus sur le principe de solidarité de la Sécurité sociale.

Les négociations salaires ont débuté dans certaines filiales du Groupe Air Liquide, avec une première réunion chez E&C le 7 décembre. Selon les secteurs, les directions locales proposent des enveloppes d'augmentation pratiquement toujours en Augmentation Individuelle avec des montants allant de 1,6% à 2,5% et une différence forte entre les filiales du périmètre commun et les autres filiales, notamment celles de la santé à domicile. Différentes primes sont aussi proposées, jamais identiques et en aucun cas allant vers le sens d'un rapprochement des statuts.

Ces mesures ne permettent même pas la garantie du maintien du pouvoir d'achat pour tous les salariés car rappelons le, l'inflation à fin novembre est à 2,8%.

Les propositions de la direction du groupe, pour 2022, vont dans le même sens que celles des années antérieures, elles ne satisfont pas les salariés. Ces annonces constituent même une provocation au regard de l'expression collective que la direction appelle auprès des salariés via ses enquêtes comme My Voice. On est alors en droit de s'interroger sur leur utilité si elle n'en tient nullement compte ?

Le groupe AIR LIQUIDE a largement les moyens de répondre favorablement aux revendications salariales des salariés du groupe et en instaurant un seul statut commun pour les salariés du groupe en France, sur la base du plus favorable existant, afin de, notamment, prendre en compte les mobilités de plus en plus courantes entre filiales.

Nous vous souhaitons, à vous et à vos proches, une excellente année 2022 et surtout une bonne santé. Que cette année soit marquée par la paix et des victoires pour gagner le progrès social. Tous Ensemble, plus fort !!!

**On peut ne pas être
100% d'accord
avec la CGT,**

**mais elle sera
toujours 100% à
vos cotés !**

la
cgt

Meilleurs Voeux
pour 2022.
Bonne santé et
pleins de réussites.

Un cadeau de Noël à 36,4 millions d'€

On l'a appris le 25 Décembre, entre la dinde et le fromage, par un article publié sur www.boursorama.com :

“Le PDG d'Air Liquide a vendu des actions pour 36,4 millions d'euros (*)”

Source : <https://www.boursorama.com/bourse/actualites/le-pdg-d-air-liquide-a-vendu-des-actions-pour-36-4-millions-d-euros-545ebeaf4ff84445c263d55944aa4ad3>

C'est tellement mérité ! Il a réalisé tellement de soudures ! Il a spécifié tellement d'équipements ! Il a rempli tellement de bouteilles ! Il a tourné tellement de vannes sur les unités de production ! Il a parcouru tellement de km sur les routes loin de sa famille à bord de son camion Air Liquide ! Il a apporté tellement de bouteilles d'oxygène aux domiciles des patients ! Il a passé tellement d'heures à planifier l'arrêt, la maintenance, le redémarrage de la production ! Non ???

Non... Et pourtant, il l'a reçu, lui, son cadeau de Noël.



Alors que les uns continuent de se gaver, pour les autres c'est :

- Augmentation des prix de l'énergie
- Inflation galopante (qui pourrait atteindre 4% en 2022)
- Pas de prime COVID
- Pas d'Augmentation Générales des Salaires
- Plan de réduction des effectifs
- Plan de Suppression des Emplois (Vitry-sur-Seine)
- Restructurations / Réorganisations, etc.

On pourrait ajouter à cette liste les salariés/retraités d'Air Liquide touchés par l'amiante et qui sont actuellement en justice pour faire valoir leurs droits à indemnisation (voir page 5 de cette Lettre d'Info).

**Leur mépris de classe n'a donc aucune limite !
Jusqu'où laissera-t-on faire ?**

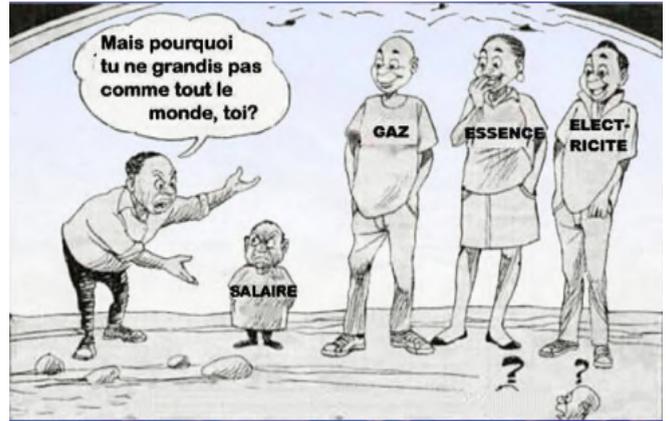
** En refaisant les calculs avec les données de Boursorama, cela monte à 41,37 M d'action vendues pour 18,4 M achetées (stock options) soit un bénéfice de 22,9 M€ ! Joyeux Noël !*

Négociation Annuelle Obligatoire : Mobilisations chez ALFI

Rappel : La négociation annuelle obligatoire est une obligation légale en France, pour les entreprises privées de plus de 50 salariés dans lesquelles se trouve au moins un représentant syndical. Cette négociation, entre la direction et les représentants syndicaux, porte notamment sur la politique salariale.

Dans notre [Lettre d'Info n°033](#), nous vous relations les annonces de la Direction Générale pour les filiales du périmètre commun lors de la **CAS** (Concertation Annuelle sur les Salaires). Ces annonces n'auguraient rien de bon pour les NAO qui allaient s'ouvrir au sein de chaque filiale...

Ainsi, après les **premières propositions largement insuffisantes** de la Direction d'ALFI dans le cadre des NAOs, nos collègues se sont mobilisés le 15 décembre dernier sur de nombreux sites. Dans la dynamique des appels réguliers à la lutte de la CGT, des grèves et débrayages ont eu lieu sur des sites ALFI (essentiellement LI) à l'appel de la CGT et de la CFDT :



Carquefou : 15 salariés en grève / **Port Jérôme** : 6 salariés sur 11 / **Fos sur Mer** : 20 salariés en grève / **Feyzin** : 17 salariés en grève sur 30 / **Pont de Claix** : 7 salariés en grève sur 15 / **Montoir** : 5 salariés en grève sur 8 / **Pardies-Lacq-Tarnos** : 11 salariés grève sur 19 🖱 [Lire l'article de SudOuest](#)

La Direction d'ALFI a donc dû revoir sa copie et a proposé :

- Enveloppe globale de 2,5% (augmentations individuelles)
- Enveloppe de 3,2% pour les salariés < 29 k€
- Engagement à ce que 85% des salariés < 29 k€ touchent une Augmentation Individuelle dont le montant minimum est 300€.
- La prime vacances est revalorisée de 750€ à 850€

Ces propositions sont bien entendues insuffisantes car elles ne permettent pas la garantie du maintien du pouvoir d'achat pour tous les salariés. L'ancienneté (disposition conventionnelle) est toujours englobée dans l'enveloppe ce qui impute 0,3% à 0,5% l'enveloppe. La Direction ALFI a dû se résoudre à planifier une réunion de négociation le 11 Janvier.

Il faut maintenir et amplifier le rapport de force dans toutes les filiales d'Air Liquide pour que la Direction Générale revienne avec des propositions répondant aux revendications et aux besoins actuels et futurs de TOUS les salariés !

LA COORDINATION CGT AIR LIQUIDE APPELLE LES SALARIÉ.E.S DE TOUTES LES FILIALES À UNE JOURNÉE D'ACTION NATIONALE LE 13 JANVIER

Négociation Annuelle Obligatoire chez E&C France

L'inflation à fin novembre 2021 est estimée à 2,8%. Les mesures annoncées par la Direction Générale et les Directions locales de quelques filiales du Périmètre Commun ayant entamées ces NAO ne garantissent donc pas le maintien du pouvoir d'achat pour tous les salariés en 2021 (et encore moins en 2022 puisque l'inflation grimperait à plus de 4% selon certaines sources).

Les annonces faites pendant la CAS et lors des premières NAO constituent une provocation au regard de l'expression collective que la Direction appelle auprès des salariés via ses enquêtes comme My Voice !

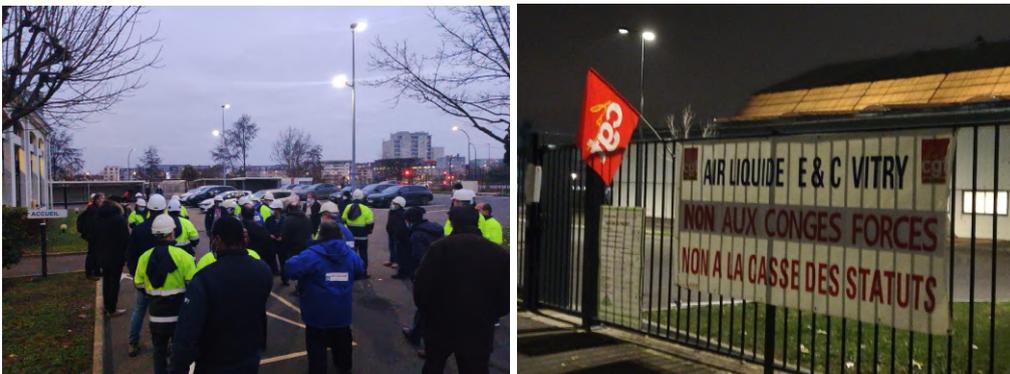
Une première réunion "de présentation" s'est tenue au sein d'E&C France le 7 Décembre dernier. Les prochaines réunions de "négociation" auront lieu le 6 janvier et le 12 Janvier.

La CGT revendique d'ores et déjà :

- La prise en compte de l'explosion des prix des dépenses contraintes et essentielles (immobilier, gaz, électricité, carburant...) qui vont plonger les salariés du Groupe dans encore plus dans la précarité.
- La prise en compte des dépenses liées aux télétravail et la réouverture des négociations pour aboutir à un accord négocié avec les Organisations Syndicales/
- Une meilleure répartition de la valeur ajoutée dans les entreprises du Groupe Air Liquide en faveur des travailleurs, avec le déploiement de politiques salariales permettant la juste rémunération de notre qualification et de notre travail.
- Un statut unique pour l'ensemble des salariés du Groupe Air Liquide, sur la base du plus favorable.
- La meilleure reconnaissance des savoirs faire et qualifications par la revalorisation des coefficients.
- L'embauche de tous les salariés précaires.
- Des embauches pour une réelle application des 35h, de meilleures conditions de travail et des perspectives quant à la semaine de 32h en 4 jours.
- Une valeur du point Air Liquide à 10,13€ et une grille de salaire construite sur la formule suivante:
 - Salaire de base brut = 1900€ + 10,13€ * (K-130)
 - K = Coefficient
 - 1900€ mensuel étant le salaire revendiqué pour le coefficient minimum 130
 - 10,13€ est la valeur revendiquée du point, permettant d'avoir un écart de 5 entre le salaire minimum de 1900€ mensuel et le plus élevé, celui au coefficient 880.
- A cela, la CGT exige le respect des accords signés concernant notamment la valeur du point en vigueur pour le calcul des minimas conventionnels de référence, dans le Groupe. Minimas conventionnels garantis dont la précision a été portée sur les bulletins de paie jusqu'au 31 Décembre 2016.

Pas touche à nos congés !

Le 16 Décembre, une réunion d'information du personnel d'Air Liquide Vitry s'est tenue à l'appel de la CGT-CFDT-CTFC. Cette réunion faisait suite à l'annonce de la Direction de Vitry en CSEE d'imposer 2 semaines de congés forcés au mois d'Août 2022 ! **Inacceptable pour les salariés !**



Suite à cette réunion, la Direction a affirmé que ce projet était à présent remis dans son carton.

Tâchons d'ouvrir l'œil afin qu'il n'en ressorte pas !

Amiante - Un combat qui s'éternise, ce qui en dit long...

Dans son jugement prononcé publiquement le 28 septembre 2015, le Conseil des Prud'hommes de Paris a condamné la Société Air Liquide SA pour « **manquement à l'obligation de sécurité de résultat** » concernant l'exposition de son personnel à l'amiante. La société Air Liquide SA a fait appel de cette décision :

Ce jugement a été confirmé par la Cour d'Appel le 26 mai 2021

Ces jugements concernent des salariés des anciens établissements Air Liquide de Villeneuve Sur Yonne, Champigny Sur Marne, Vitry Sur Seine et Bussy Saint Georges (notamment, avant que ceux-ci ne soient transformés en filiales de la même société) ; mais aussi des salariés encore en activité à Bussy Saint Georges et Champigny Sur Marne ou bien encore à la retraite.

Ces jugements font suite à ceux de la Cour d'Appel de Paris qui par arrêt du 5 avril 2007 a retenu la « **faute inexcusable** » de la Société Air Liquide. Faute inexcusable également retenue contre Air Liquide (Établissements de Champigny Sur Marne, Bussy Saint Georges et Vitry Sur Seine) par le Tribunal des Affaires Sociales de Créteil par jugement du 7 novembre 2011 et récemment en appel de novembre 2015, celui de Melun du 20 novembre 2012, d'Auxerre des 19 mars 2013 et 17 juin 2014, Grenoble du 14 juin 2013, Metz des 15 novembre 2013, 30 avril 2014 et 21 mai 2014.

Certains salariés, collègues, sont malheureusement décédés des suites des maladies développées

Dans ces jugements, le Conseil des Prud'hommes note que, malgré cela, **Air Liquide persiste à minimiser les risques des expositions de ces salariés.**

Pendant que la Direction persiste dans ses acharnements de procédures, des salariés exposés, aujourd'hui à la retraite, développent, dans le meilleurs des cas, des plaques pleurales mais aussi des cancers caractéristiques de l'exposition à l'amiante.

Alors que la Direction du Groupe Air Liquide, veut imposer aux salariés l'allégeance à des codes de conduites à l'éthique qu'elle ne respecte pas elle-même, qu'elle se répand en communications vantant ses actions pour la santé, la création de fondations aux objectifs, annoncés, plus humanistes les uns que les autres, **il est choquant de voir avec quelle désinvolture elle traite les salariés victimes des conditions de travail qu'elle leur a fait subir.**

La CGT appelle les salariés concernés par cette maladie ou leurs ayants droits, à se faire connaître auprès de leurs représentants, même si ils sont en retraite pour entamer, si le souhaitent, une procédure de reconnaissance de la maladie professionnelle. La CGT est bien consciente que les indemnités reçues ne guériront pas les travailleurs touchés par cette maladie, mais elles permettent aux malades et à leur famille de retrouver leur dignité.

C'est pourquoi nous exigeons que la direction cesse de remettre en cause les jugements dans des procédures sans fin en espérant que ses victimes se lassent ou décèdent avant la fin de ladite procédure. Il est temps que Air Liquide assume ses responsabilités.

Récemment, à la question suivante posée par les représentants du personnel d'ALFI en CSE : "**Des salariés et notamment d'ALFI sont décédés, d'autres ont contracté la maladie. Pourquoi la direction d'Air Liquide n'admet pas sa responsabilité et continue à s'acharner dans la multiplication de procédures, ce qui constitue une forme d'indécence ?**", la Direction a répondu : "**S'agissant de procédures contentieuses qui ne sont pas de son initiative, la Direction d'ALFI met en œuvre les voies et moyens de droit qui lui sont ouverts comme à tous les justiciables. La complexité du sujet mérite mieux que ce jugement de valeur que nous n'acceptons pas.**" Comble du cynisme...

Combien faudra-t-il compter, encore, de plaques pleurales, de cancers et de décès consécutifs aux conditions de travail endurées par les salariés, pour que Air Liquide assume toutes ses responsabilités ?

La CGT affirme, par ailleurs, qu'il est nécessaire, dans un souci de prévention, de veiller à ce que toute exposition à des risques CMR (Agents chimiques ayant à moyen et long terme des effets Cancérogène, Mutagène et Repto-toxique) soit identifiée. Ces expositions sans information, sans protection individuelle ou collective pouvant donner lieu, à minima, à des situations anxiogènes.

Calendrier social à venir

Date	Réunion
5 Janvier 2022	Réunion Syndicats/Direction : Élections CSE 2022
6 Janvier 2022	Réunion Syndicats/Direction : NAO
10 Janvier 2022	Réunion Syndicats/Direction : Élections CSE 2022
12 Janvier 2022	Réunion Syndicats/Direction : NAO
13 Janvier 2022	Journée d'action
17 Janvier 2022	Réunion Syndicats/Direction : Élections CSE 2022
20 Janvier 2022	CSEE Vitry
24 Janvier 2022	Réunion Syndicats/Direction : Élections CSE 2022
25 Janvier 2022	CSEE Champigny

Gardons le contact !

- Coordination Nationale des Syndicats CGT d'Air Liquide :
 - Site Internet : <http://cgtairliquide.reference-syndicale.fr/>
 - Facebook : <https://www.facebook.com/Coordination-Cgt-Du-Groupe-Air-Liquide>
- Compte Twitter d'Air Liquide E&C France : <https://twitter.com/CGTAirLiquideEC>



N'hésitez pas à nous contacter, nous essaierons de répondre à vos questions.

Pour la CGT Air Liquide E&C France, le Délégué Syndical Central
P VIEUX-COMBE

LA CGT RESTE DISPONIBLE POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS

- Philippe VIEUX COMBE (Délégué Syndical Central) : 06 02 07 65 30
- Alain GUIBERT (Délégué Syndical Central Adjoint). En attente d'attribution d'une ligne directe

La Coordination
CGT Air Liquide



La CGT E&C
France

